

## Groupe de travail du CTMJS du 9 mars 2022

**Accompagnement du MENJS sur les conséquences du transfert des personnels affectés dans les services en charge de jeunesse, d'engagement et de sports en matière de santé, sécurité, qualité de vie et des conditions de travail**

Lors de la séance plénière du 2 novembre 2021, les représentants du personnel au CTMJS ont demandé « une expertise indépendante sur les conditions de travail dans les services jeunesse et sport depuis le transfert et une évaluation de leurs effets et de leurs risques sur la santé des personnels. »

**Eléments de contexte**

Cette demande porte sur les personnels affectés en services académiques dans les DRAJES et les SDJES.

Les réponses à apporter à cette demande s'inscriront dans le Plan d'action pour l'intégration des services et des agents chargés des missions « jeunesse, engagement et sports » (JES), piloté par le comité exécutif JES.

Par ailleurs, ces travaux seront conduits en prenant en compte les Orientations stratégiques ministérielles 2022 en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les services et les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Les travaux menés auront pour finalité de conduire à la mise en œuvre d'actions opérationnelles de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.

Le recours à un intervenant extérieur au ministère est de nature à apporter une expertise technique sur la santé et les conditions de travail d'une part, et sur les modalités de travail mobilisables dans un contexte de transformation du travail et de changement organisationnel.

**Premières propositions de réponse**

Le ministère souhaite confier à l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) cette mission. Le CTMJS sera associé à l'ensemble des travaux : périmètre de la mission, modalités d'intervention, suivi et bilan de la démarche.

Ce travail prendra en compte les éléments d'analyse dont le ministère dispose, notamment les synthèses des travaux des comités de suivi territoriaux.

Les travaux pourraient être centrés sur l'axe 2.1 du plan d'action pour l'intégration des services et des personnels chargés des missions JES.

Une approche pourrait être de rechercher les conditions favorables et les freins à l'exercice des missions confiées aux personnels JES, dans le cadre de la politique ministérielle de jeunesse, d'engagement civique et de sport. Ces conditions comprendraient les aspects liés à l'encadrement, à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie au travail de l'ensemble des personnels.

A cette fin, une attention particulière serait portée à l'articulation entre l'échelon régional, l'échelon académique et l'échelon départemental.

L'expression des personnels sur leur ressenti en matière de conditions d'exercice de leurs missions et leur contribution à la construction de réponses opérationnelles aux problèmes identifiés seraient recherchées. Les résultats de ces travaux seraient traduits dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Des actions seraient mises en place pour mieux reconnaître les spécificités des missions JES, renforcer le travail en équipe et la cohésion des collectifs de travail. Les relations entre les services JES et les autres services académiques seraient également prises en compte, tout comme les relations avec les autres interlocuteurs des services JES, notamment les autres services de l'État.

Les modalités d'intervention de l'Anact pourraient prendre la forme d'expérimentations dans des services académiques volontaires, en portant une attention particulière aux DRAJES et SDJES implantés dans des académies qui ne sont pas des académies chef-lieu de région académique.

## ANNEXE

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 6 octobre 2021

**Actions décidées par le Comex JES pour l'intégration des services et des agents chargés des missions****"jeunesse engagement et sports" dans leur nouvel environnement**

Plus de six mois après la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat dans le périmètre du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de nombreuses difficultés liées au transfert des missions « jeunesse et sport » et des agents qui les mettent en œuvre persistent. Lors du CTM JS du 13 juillet dernier, les représentants du personnel ont relayé ce constat et interpellé le président de séance sur la situation dans laquelle se trouve les équipes depuis leur transfert au sein des services académiques.

En réponse à ces alertes, la Secrétaire générale du MENJS a proposé aux trois cabinets un plan d'action, élaboré au sein du comité exécutif « jeunesse, engagement et sports » (Comex JES), poursuivant trois objectifs :

- Finaliser sans délai le chantier organisationnel lié aux transferts ;
- Rappeler le sens de la réforme et fixer un cadre stratégique en s'appuyant sur la directive nationale d'orientation et les documents stratégiques régionaux JES ;
- Envisager de manière prospective les organisations et les métiers « jeunesse et sport » de demain

Le plan d'action est piloté par le Comex JES présidé par la Secrétaire générale. Une information régulière des représentants du personnel sera assurée dans le cadre d'un groupe de travail réuni par le SG MENJS avec les directions et services de l'administration centrale concernés.

## **1. Répondre sans délai aux difficultés de fonctionnement des services et aux inquiétudes des agents sur leur positionnement au sein des nouveaux services**

### 1.1 Finaliser les opérations de transfert

Le Comex JES entend apporter une première réponse rapide aux équipes JS visant à les assurer du meilleur accueil au sein des services académiques tout en préservant leur identité et leur visibilité notamment par les partenaires.

L'ensemble des difficultés rencontrées par les services JS a fait l'objet d'une enquête dont les résultats sont actuellement en cours d'analyse par les directions et services du SG MENJS. Cette enquête, coordonnée au plan territorial par chaque secrétaire général de région académique, visait à relever l'ensemble des difficultés rencontrées par chaque service (DRAJES et SD JES) s'agissant de l'immobilier, des ressources humaines, des systèmes d'information, des moyens de fonctionnement et du budgétaire, de la communication ainsi que des questions relatives aux protocoles et délégations de signature.

La Secrétaire générale a demandé à chaque direction ou service du SG MENJS de faire une analyse des remontées et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour les résoudre. Un comité de pilotage sera réuni régulièrement par la secrétaire générale pour assurer un suivi fin de l'évolution de travaux et veiller au respect des délais (l'objectif étant d'avoir levé l'ensemble des difficultés fin octobre).

### 1.2 Rendre les services et les missions visibles sur les sites internet académiques

La Secrétaire générale du MENJS a demandé aux recteurs de région académique et aux DASEN de mettre en ligne sans délai les organigrammes actualisés de leurs services ainsi que des pages dédiées aux politiques JES.

### 1.3 Mieux articuler les échelons territoriaux pour la mise en œuvre des missions JES

Une mission d'appui de l'IGESR permettra de recenser les difficultés d'articulation entre l'échelon régional, l'échelon académique et l'échelon départemental et de proposer des solutions adaptées pour tenter de les lever. Les préconisations formulées par l'IGESR seront partagées avec les régions académiques et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'instructions nationales visant à optimiser l'organisation des services.

### 1.4 Valoriser et sécuriser les cadres

Une action sera conduite par la direction de l'encadrement visant à conforter et réassurer les cadres JS dans leurs fonctions.

## **2. S'appuyer sur la directive nationale d'orientations 2021/2022 et les documents stratégiques régionaux pour redonner à tous le sens de la réforme**

### **2.1 Fixer le cadre stratégique national et régional et créer une dynamique collective**

La directive nationale d'orientations « jeunesse, engagement civique et sports » publiée le 26 août 2021 ainsi que les documents stratégiques régionaux en cours de finalisation seront autant d'opportunités de partager le sens de la réforme avec tous les agents des services.

A partir de ce nouveau cadre stratégique, il appartient à chaque recteur de région académique et chaque DASEN de mettre en place des initiatives collectives aux sein de leurs équipes. Ces initiatives, qui pourront prendre des formes diverses et adaptées aux réalités de chaque service (séminaires, équipes projet, groupes de travail, etc.), auront pour objectifs de permettre à chaque agent de s'approprier le cadre stratégique des missions JES et de proposer des pistes d'action pour les mois à venir.

### **2.2 Produire des éléments de référence sur les missions et le rôle des équipes « sport » des SD JES et des DRAJES dans le contexte de la réforme de la gouvernance du sport**

La direction des sports, avec l'appui de l'ANS, engagera un travail spécifique sur le positionnement des équipes « sport » des DRAJES et des SDJES pour la mise en œuvre des politiques sportives dans un contexte profondément renouvelé (conférences régionales, projets sportifs territoriaux et fédéraux, réorganisation du sport de haut niveau, etc.). Cette démarche visera notamment à produire des éléments de référence (fiches par exemple), de nature à permettre à chacun de se situer, sur les missions confiées aux équipes régionales et départementales au titre du ministère et au titre de l'agence, le positionnement et le rôle des cadres techniques sportifs, les relations avec les établissements du ministère, etc.

## **3. Envisager de manière prospective les organisations et les métiers « jeunesse et sport » de demain**

Ce troisième volet du plan d'action vise à mieux répondre aux enjeux et aux évolutions des politiques publiques de jeunesse, d'engagement civique et de sport à partir d'une connaissance fine et objectivée de la déclinaison missions/moyens/compétences.

Un état des lieux approfondi des missions conduites par les SD JES et la DRAJES sera réalisé par l'IGESR avec l'appui d'un cabinet de conseil. Il s'agira, pour chaque périmètre de mission, d'avoir une vision précise, quantitative et qualitative, des activités, des organisations et des process mis en œuvre. Ce constat de l'existant devra être prolongé par une vision prospective pour prendre en compte les évolutions prévisibles de certaines missions (déploiement du SNU, mise en place de la nouvelle gouvernance du sport, ...). Ces analyses permettront d'identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre des activités et d'ébaucher une carte de référence des compétences indispensables pour chaque service déconcentré selon ses caractéristiques.